

Burundi : près de 40.000 enfants "potentiellement en conflit" avec la loi (ONG)

@rib News, 16/03/2018 – Source Xinhua – Près de 40.000 enfants burundais sont "potentiellement en conflit avec la loi" pour n'avoir pas été enregistrés dans les registres nationaux d'état-civil jusqu'à ce jour, a déclaré vendredi Jacques Nshimirimana (photo), président de la Fédération Nationale des Associations Engagées dans le Domaine de l'Enfance au Burundi (FENADEB ; collectif d'ONG burundaises).

M. Nshimirimana qui intervenait sur les ondes d'Isanganiro (radio privée burundaise) à partir du chef-lieu de la province de Rumonge (sud), a appelé les couples burundais à faire enregistrer leurs enfants aux registres nationaux d'état-civil, pour permettre de connaître leur âge en cas d'arrestation. De tels enfants non enregistrés aux registres d'état-civil, sont ipso facto en conflit avec la loi, parce qu'il s'avère difficile de déterminer leur âge réelle et le niveau de leur responsabilité personnelle auxquels ils appartiennent une fois qu'on veut plaider en leur faveur, a-t-il précisé. "En effet actuellement, la grande difficulté à laquelle font face les organisations burundaises de la société civile versées dans la protection des enfants au Burundi, c'est celle de pouvoir brandir des preuves tangibles montrant que la personne arrêtée est un mineur", a-t-il ajouté. Ce flou planant sur la maîtrise de l'âge des enfants non enregistrés à l'état-civil, a-t-il expliqué, est souvent à l'origine des "situations conflictuelles" entre les organisations burundaises de la société civile impliquées dans la défense des enfants et les agents de l'appareil judiciaire burundais à travers le pays. Toutefois, au sujet des enfants burundais "en situation de rue", M. Nshimirimana a salué la "flexibilité" dont font preuve les agents de l'appareil judiciaire dans le traitement de ces cas particuliers. M. Nshimirimana a fait ces remarques au lendemain de la libération de 39 mineurs "en conflit avec la loi" à la prison de Rumonge par la ministre burundaise de la Justice, Aimée-Laurentine Kanyana, en application de la grâce présidentielle d'octobre en fin d'année dernière.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});